



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Trente-troisième session**

Genève, 7-9 septembre 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Développement de réseaux et/ou de liaisons de transport :**Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen****Rapport sur l'état d'avancement du projet d'autoroute
transeuropéenne Nord-Sud (TEM)*****Communication du Directeur du projet TEM****I. Activités menées dans le cadre du projet d'autoroute
transeuropéenne et résultats obtenus en 2019**

1. À la soixante-douzième session du Comité directeur du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) (Turquie, du 29 avril au 3 mai 2019), le programme de travail du projet TEM pour 2019 a été présenté par M. Maciejewski, Directeur du projet TEM, et adopté par le Comité directeur.

2. Le programme de travail du projet TEM pour 2019 comprenait les tâches suivantes :

a) Renforcement des capacités des gouvernements participant au projet TEM, par la présence aux ateliers et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- Développement de réseaux et stratégies de financement ;
- Compétences pratiques du sous-secteur routier dans les pays participant au projet TEM ;
- Capacité de réaction face aux évolutions observées dans les transports et sur le plan économique.

b) Production de rapports et de résultats de grande qualité sur la base des ateliers organisés, sur des thèmes étroitement liés aux questions indiquées ci-dessus, avec la participation active de représentants des gouvernements participant au projet TEM.

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu.



c) Efficacité et efficacité accrues du projet TEM, tant pour les pays participant au projet que pour d'autres pays, grâce à une coopération active avec les partenaires européens et américains, fondée sur le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques et sur la coopération mutuelle.

3. Les principales activités et réalisations dans le cadre du projet TEM en 2019 sont les suivantes :

a) Ateliers et séminaires

- Atelier sur l'utilisation de la modélisation des données sur la construction (BIM) dans la gestion des infrastructures routières, dans le cadre duquel des représentants des gouvernements participant au projet TEM et des représentants des Départements des transports des États américains participant au programme HEEP (Highway Engineering Exchange Program) (Varsovie, 9 au 14 juin 2019) ont présenté leurs données d'expérience.
- Participation à la 61^e Conférence internationale annuelle du programme HEEP à Asheville (États-Unis), du 8 au 12 septembre 2019. Cette réunion était consacrée à la mise en œuvre des processus de modélisation des données sur la construction dans les projets d'infrastructures de transport. Un groupe de travail de la gestion des actifs a été créé à cette même conférence, lequel réunit des représentants des gouvernements participant au projet TEM et des représentants des Départements des transports des États américains participant au programme HEEP. La toute première réunion de ce groupe s'est tenue en 2018 lors d'une conférence ; une vue d'ensemble des principaux éléments des plans et systèmes de gestion des actifs en Europe et aux États-Unis y a été présentée :
 - Inventaires des actifs ;
 - Gestion de l'état et de la performance ;
 - Modélisation de la dégradation ;
 - Modèles analytiques pour l'estimation du coût du cycle de vie des actifs routiers ;
 - Gestion des risques ;
 - Gestion de la performance ;
 - Outils à l'appui des systèmes de gestion des actifs ;
 - Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des actifs.

b) Rapports et publications

- Conformément au plan stratégique du projet TEM et aux décisions de son Comité directeur, trois rapports étaient en préparation en 2019, en vue de leur publication dans les années suivantes :

Compétences pratiques

Domaine stratégique du projet TEM et thème	B.2 Évaluation de l'efficacité du système de péage – méthode d'évaluation.
Titre	À déterminer
Objet et portée	Le rapport consiste à élaborer la méthode et les lignes directrices en vue de mesurer l'efficacité du système de péage. La méthode doit prendre en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Les types de systèmes de péage utilisés dans divers États ; • Les moyens de mesure de l'efficacité du système de péage en fonction du modèle, compte tenu des aspects tant financiers que qualitatifs (systèmes de gestion du

Compétences pratiques

risque, difficulté de mise en œuvre, développement technologique, etc.) ;

- La comparaison des systèmes de péage s’agissant de leur efficacité.

Situation au 31 décembre 2019 Premier projet en cours d’élaboration

Compétences pratiques

Domaine stratégique du projet TEM et thème

C.2 Mesure, collecte et gestion des données dans la gestion des infrastructures routières.

Titre

Outils pour la gestion des actifs : recommandations à l’intention des exploitants des infrastructures routières

Objet et portée

Le rapport doit donner une vue d’ensemble des solutions informatiques pour les politiques et les plans stratégiques de gestion des actifs, et des outils d’analyse pour la gestion des risques et la gestion de la demande et de l’offre, l’objectif étant de mesurer la performance globale.

Le rapport devrait porter principalement sur l’analyse du champ d’application des systèmes de gestion des actifs et de l’impact de ceux-ci sur les procédures des administrations routières (notamment en ce qui concerne la gestion du cycle de vie) ; sur la méthode d’évaluation de la maturité pour ce qui est de la gestion des actifs ; et sur les approches et stratégies de déploiement pouvant être adoptées dans les pays membres du projet TEM.

Les expériences des gouvernements participant au projet TEM constitueront une base de connaissances pour l’élaboration du rapport, que viendront compléter les manuels, normes et initiatives existants d’autres organisations internationales et parties prenantes.

Situation au 31 décembre 2019 Premier projet en cours d’élaboration

Compétences pratiques

Domaine stratégique du projet TEM et thème

D.2 Méthode BIM (modélisation des données sur la construction) dans le contexte des besoins de l’administration routière dans le domaine de la gestion des routes

Titre

Utilisation de la modélisation des données sur la construction dans la gestion des infrastructures routières

Objet et portée

Les organismes du secteur public sont de plus en plus soumis à des contraintes législatives et à la pression de la concurrence, qui les obligent à repenser leurs relations avec leurs usagers et leurs clients et à adopter une attitude plus ouverte envers ceux-ci (en tant que moteur principal de leur performance). La création de valeur contribue au développement d’une telle attitude, et c’est une exigence à laquelle davantage d’organismes du secteur public se plient aujourd’hui. Cela vaut pour tous les secteurs de l’économie,

Compétences pratiques

y compris le sous-secteur routier.

Dans la société moderne, les infrastructures routières sont devenues un élément essentiel de la vie quotidienne. Les usagers de la route, les entreprises de logistique ou les organismes de transport public s'attendent à trouver des infrastructures routières fiables et sûres pour effectuer leurs déplacements ou pour organiser des opérations de transport de personnes ou de marchandises à plus grande échelle.

Les administrations routières doivent planifier, construire, entretenir et exploiter correctement les infrastructures routières afin de créer la valeur ajoutée mentionnée ci-dessus pour leurs clients.

Pour atteindre ces objectifs, les administrations routières doivent adopter un système adapté de création de valeur reposant sur :

- Une sélection de projets par composante
- La rationalisation de l'exécution des projets
- La meilleure utilisation possible des routes existantes
- L'amélioration des capacités
- Un financement adéquat.

Situation au 31 décembre 2019

Projet final envoyé à la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour commentaires/approbation

Développement du réseau

Titre

Rapport sur le réseau TEM

Objet et portée

Le rapport 2019 sur le réseau TEM s'inscrit dans la continuité des activités TEMSTAT du projet TEM, qui font partie intégrante du projet depuis son origine. Pendant de nombreuses années, les données relatives au réseau TEM ont été recueillies et présentées sous forme de cartes, mais n'ont jamais fait l'objet d'un rapport exhaustif. Le principal objectif de ce rapport est de s'employer à décrire et à évaluer le réseau TEM dans les pays membres. Le rapport sur le réseau TEM établit un système de suivi en continu. Il présente des données relatives à la situation du réseau, aux plans de développement, à la sécurité routière et au passage des frontières, ainsi que des données générales sur les transports. Ce document peut être considéré comme une tentative de révision du plan directeur du projet TEM de 2011.

Avec ce rapport, les gouvernements participant au projet TEM entendent mettre au point un ensemble de données stable permettant de suivre les tendances et de détecter les changements annonciateurs de l'évolution future du réseau routier TEM. Ce rapport constitue une excellente source de données et d'informations pour les gouvernements, les administrations routières nationales et toute partie intéressée par le secteur routier et les infrastructures routières. Il peut servir de base à de nouveaux projets communs des

Développement du réseau

gouvernements participant au projet TEM, axés par exemple sur l'élimination des lacunes et des disparités dans le réseau ou sur l'amélioration des services en matière de transport aux points de franchissement des frontières.

Le rapport sur le réseau TEM est une publication bisannuelle dans laquelle toutes les données accessibles relatives au réseau TEM sont recueillies et évaluées.

Situation au 31 décembre 2019 Projet final approuvé par le Comité directeur/en attente des cartes corrigées par le consultant

- En outre, conformément à la décision du Comité directeur du projet TEM, une brochure promotionnelle sur le projet a été élaborée et publiée ;
- Le rapport des parties prenantes au projet TEM a été établi au début de l'année par le Directeur du projet TEM.
 - c) Contributions aux activités des groupes de travail de la CEE
- La réunion du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) de la CEE s'est tenue à Genève du 15 au 17 octobre 2019. Le Directeur du projet TEM a présenté au SC.1 le rapport annuel sur l'avancement des travaux menés dans le cadre du projet. Le Président du Groupe a demandé que des thèmes de coopération potentiels entre le SC.1 et le projet TEM soient sélectionnés.
- En outre, le Directeur du projet TEM a communiqué des informations sur les travaux du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, dont il assure la présidence.

II. Activités et résultats du projet TEM en 2020

4. Sur la base des résultats et des expériences de 2019, plusieurs objectifs ont été sélectionnés pour le programme de travail du projet TEM 2020 à la soixante-treizième session du Comité directeur du projet (Varsovie, 3 et 4 décembre 2019). M. Maciejewski, Directeur du projet TEM et M^{me} Lipińska, du Bureau central du projet, ont présenté le plan qui a été adopté par le Comité directeur.

5. Les tâches suivantes ont été incluses dans le programme de travail du projet TEM pour 2020 :

a) Renforcement des capacités des gouvernements participant au projet TEM, par la présence aux ateliers et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- Développement de réseaux et stratégies de financement ;
- Compétences pratiques du sous-secteur routier au sein des gouvernements participant au projet TEM ;
- Capacité de réaction face aux tendances observées dans les transports et sur le plan économique.

b) Production de rapports et de résultats de grande qualité sur la base des ateliers organisés, sur des thèmes étroitement liés aux questions indiquées ci-dessus, avec la participation active de représentants des gouvernements participant au projet TEM.

c) Efficacité et performance accrues du projet TEM, tant pour les pays participant au projet que pour d'autres pays, grâce à une coopération active avec les partenaires européens et américains, fondée sur le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques et sur la coopération mutuelle.

- i) Élaboration de trois rapports :
 - Normes relatives aux infrastructures routières dans le contexte de la protection de l'environnement ;
 - Normes de sécurité dans les zones de travaux ;
 - Évaluation de l'efficacité des solutions appliquées en matière de sécurité routière – méthodologie et normes de mesure
 - ii) Publication des rapports élaborés en 2019, 2020 et 2021 ;
 - iii) Promotion de la participation active des représentants des gouvernements participant au projet TEM ;
 - d) Proposition de domaines stratégiques pour 2022-2026
 - Domaine A – mobilité sûre et durable (comprenant la résilience) ;
 - Domaine B – nouvelles technologies et innovations dans les transports ;
 - Domaine C – politique des transports (y compris la planification, le financement et l'exécution des projets) ;
 - Domaine D – gestion des activités et de la performance
 - e) Invitation de nouveaux pays à participer au projet TEM, en mettant l'accent sur :
 - la poursuite de la coopération avec l'Ukraine et le Bélarus ;
 - la poursuite de la coopération avec le projet de chemin de fer transeuropéen (TER).
6. En raison de la pandémie de COVID-19, le Directeur du projet TEM et le Conseiller régional de la CEE ont décidé de tenir la soixante-quatorzième réunion du Comité directeur (4 juin 2020) en ligne. Les membres du Comité directeur ont examiné les thèmes liés aux activités futures et aux initiatives prévues.

III. Conclusions

7. Le projet TEM traite de questions prioritaires pour les gouvernements participants, ce qui permet d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport sur l'axe Nord-Sud. Dans le même temps, le projet stimule une harmonisation des procédures dans le cadre de la gestion du réseau routier, grâce à une amélioration de ces procédures et au développement d'une perception commune des tendances dans le secteur des transports et des difficultés pour les exploitants des infrastructures routières en termes de mobilité. Le projet TEM renforce la coopération entre les pays, dans le but d'assurer une meilleure qualité de service le long des principaux couloirs autoroutiers.

8. Le plan de travail au titre du projet TEM pour 2020, adopté par le Comité directeur, met l'accent sur la mise en œuvre des activités proposées dans le plan stratégique, malgré quelques annulations (les réunions HEEP en Europe et aux États-Unis), et sur la production de résultats et de prestations tangibles pour répondre aux besoins et aux exigences des gouvernements participants, compte tenu des difficultés liées à la pandémie de COVID-19.
